

Docaposte obtient, via sa filiale Seres, son immatriculation définitive par l'État comme plateforme agréée de facturation électronique

Docaposte, via sa filiale Seres, spécialiste de la facture électronique, fait partie des premiers prestataires à être immatriculés de manière définitive par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) en tant que plateforme agréée (PA) dans le cadre de la réforme de la facture électronique.

À compter du 1^{er} septembre 2026, la facturation électronique deviendra progressivement obligatoire pour l'ensemble des entreprises françaises assujetties à la TVA. Dans ce cadre, seules les plateformes agréées seront habilitées à contrôler, valider et transmettre les factures électroniques et les données associées à l'administration fiscale. Cette immatriculation officielle conditionne l'accès aux fonctions centrales du dispositif, au-delà des services proposés par de simples opérateurs de dématérialisation.

Docaposte accompagne la transition vers la facture électronique

Les travaux de levées de réserves et d'interopérabilité entre plateformes initiés depuis octobre 2025 ont été menés avec succès permettant de confirmer définitivement la validité de la plateforme agréée de Seres.

*« À l'approche de la généralisation obligatoire de la facture électronique, cette reconnaissance formelle confirme la capacité opérationnelle de Docaposte et de sa filiale Seres à accompagner les entreprises en confiance dans cette transition réglementaire importante. Cette immatriculation définitive récompense également l'engagement de nos équipes et confirme la solidité de notre dossier. Enfin, elle marque une étape importante dans notre contribution à la généralisation de la fiscalité dématérialisée », déclare **Christophe Angibault, directeur de la business unit Facture électronique de Docaposte.***

Acteur historique de la dématérialisation en France, Docaposte apporte avec Seres un socle technologique déjà éprouvé dans le traitement sécurisé de millions d'échanges documentaires. Son infrastructure interopérable et ses connecteurs métiers lui permettent d'intégrer rapidement les environnements clients, quels que soient leur taille ou leur secteur.

Cette immatriculation consacre également une expertise accumulée depuis plusieurs années par Seres, notamment à l'international (Espagne...) dans la transmission de données fiscales et la gestion de flux critiques, deux exigences au cœur du dispositif de facturation électronique.

A propos de Docaposte

Filiale numérique du groupe La Poste et référent de la confiance numérique, Docaposte accompagne les entreprises et institutions publiques dans leur transformation sur trois marchés prioritaires : le secteur public, la santé et la finance. Éditeur de logiciels et de solutions numériques de confiance, intégrateur et opérateur de plateformes et expert en conseil data-IA, Docaposte s'appuie sur ses propres briques technologiques et ses actifs dans le cloud, la cybersécurité et l'IA pour concevoir, développer et opérer des parcours numériques complets centrés sur l'expérience client, dans le respect des réglementations les plus exigeantes et avec un haut niveau de protection des données. Leader des solutions de confiance (signature et vote électroniques, archivage numérique), premier opérateur de données de santé (49 millions de dossiers médicaux) et de données scolaires (18 millions d'utilisateurs de Pronote), Docaposte dispose d'un positionnement unique sur le marché, alliant souveraineté technologique et intérêt général et s'engage pour un numérique citoyen, éthique, responsable et accessible à tous. Docaposte compte plus de 50 000 clients et plus de 6 500 collaborateurs répartis sur 66 sites en France et à l'international et a réalisé 879 M€ de chiffre d'affaires en 2024. Pour en savoir plus : www.docaposte.com

Contact presse :

Patrice Lemonnier : patrice.lemonnier@laposte.fr / 01 55 44 25 35